
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 13 avril 2018 à 15 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Caroline Thibault, secrétaire d'arrondissement
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Louis-Henri Bourque, chef de division Permis et inspections

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 15 h 05.

CA18 22 0124

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA18 22 0125

Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin d'ajouter certaines conditions aux permis pour café-terrasse (dossier 1186347008)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin d'ajouter certaines restrictions aux permis pour café-terrasse, le tout tel que modifié lors de la présente séance par le retrait de l'article 2 de ce règlement, qu'il soit numéroté RCA18 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347008

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 15 h 08, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Caroline Thibault
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018.

Initiales Caroline Thibault